



## Enseignement

### Victime de harcèlement dans l'enseignement secondaire : quels leviers d'action existent ?



04/02/2022

Brimades, insultes, coups, moqueries... Le poids du harcèlement peut parfois être bien lourd à porter. Si tu subis ce genre de situation au quotidien, tu dois sans doute te sentir bien seul et démuné. Sache cependant qu'il existe des outils à ta disposition pour faire cesser ces comportements ou, au moins, pour te permettre d'être soutenu dans ton combat contre tes harceleurs. Ces conseils valent aussi si tu es témoin de harcèlement et que tu ne sais pas comment réagir. Infor Jeunes est là pour t'écouter, mais aussi pour te conseiller au mieux ! N'hésite jamais à pousser la porte du centre le plus proche de chez toi ou à prendre contact avec notre service juridique. À côté de notre réseau, d'autres pistes existent pour te venir en aide. Découvre-les dans ce billet !



### Le premier pas : en parler !

Il est important de réussir à s'ouvrir à une personne de confiance. Que ce soit un ami, tes parents, un autre membre de ta famille ou un professeur, toute personne prête à t'écouter constitue une bonne option. Choisis quelqu'un avec qui tu te sens à l'aise car il n'est pas toujours facile de dénoncer ce que tu subis. Même si tu as l'impression que personne ne peut t'aider, sache que ton entourage aura peut-être remarqué ton mal-être sans forcément oser t'y confronter. Et si tu as peur d'éventuelles représailles de la part de ton harceleur, sache que des outils existent pour t'en protéger ! Si tu es victime de menaces ou de violences, tu peux même aller porter plainte à la police.

### Le P.M.S de ton école

Jusqu'à la fin de l'enseignement secondaire, tu peux t'adresser au Centre P.M.S de ton école, qui constitue un lieu d'accueil, d'écoute et de dialogue où tu vas pouvoir expliquer ce que tu vis à des professionnels. Ces derniers vont pouvoir t'écouter et t'accompagner dans ces moments difficiles. De plus, ils sont tenus au secret professionnel donc ils ne peuvent révéler ce que tu leur racontes à moins que tu leur donnes ton accord.

### Une A.M.O

Il s'agit d'un service qui peut apporter une aide aux jeunes dans leur milieu habituel de vie, c'est-à-dire dans leur famille ou à l'école par exemple. Si tu vas les voir, ils feront leur possible pour t'aider à résoudre les difficultés que tu rencontres. Bien entendu, ils agissent sur base volontaire, ce qui signifie qu'ils ne vont jamais t'imposer quelque chose que tu ne veux pas faire si tu ne te sens pas prêt.

### Les numéros « Écoute – Enfants » et « Écoute – École »

Il existe un numéro gratuit pour tout élève qui vit une situation de conflit ou de violence à l'école : le 103. Tu peux les joindre n'importe quel jour de la semaine, entre 10 heures et minuit. Cette démarche a l'avantage de pouvoir être anonyme si tu n'as pas envie de dévoiler ton identité. Ce service existe également pour tes parents s'ils se sentent démunis face à la situation et ont besoin d'être conseillés. Ils peuvent appeler gratuitement le 0800/95.580 du lundi au vendredi entre 9h et 16h.

Les écoutants peuvent vous informer, toi, tes parents ou tout autre adulte présent dans ta vie, des services qui peuvent être activés et des procédures à suivre pour y faire appel.

### Un membre du personnel de ton école

N'hésite pas à te tourner vers quelqu'un qui travaille au sein de ton école. Que ce soit un professeur, un éducateur ou même la direction, cette personne pourra surveiller de près les agissements des élèves entre eux, et prendre les mesures adéquates. Un élève qui se rend coupable de harcèlement transgresse le règlement disciplinaire de son école et peut être sanctionné. Il pourrait même, dans les cas les plus graves, être exclu de l'école définitivement.

### Le service de médiation scolaire

Tu as osé dénoncer le harcèlement que tu subis à un membre du personnel de ton école ? Celui-ci va peut-être te proposer une médiation scolaire. En gros, une médiation est une tentative de résoudre un conflit entre deux personnes, par l'intervention d'un tiers indépendant qui va vous aider à communiquer et à trouver ensemble des solutions. Elle peut être proposée par la direction de ton école, par un éducateur, mais aussi par toi ou ta famille si tu penses que cela peut t'aider. Tu n'es pas à l'aise avec cette idée ? Ne t'en fais pas, tu as le droit de refuser de participer, ou d'arrêter la médiation à tout moment.

### Pour conclure

Le harcèlement est un fléau qu'il est parfois difficile de contrer. Dans tous les cas, si tu en es victime ou témoin, sache que tu n'es pas seul même si tu en as le sentiment. Comme tu as pu le voir dans ce billet, plusieurs outils peuvent t'aider et il ne faut pas hésiter à les actionner.